



ACADÉMIE DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ministère de l'éducation nationale, de
l'enseignement supérieur et de la recherche

La rectrice de l'académie de Mayotte

VU le code général de la fonction publique ;

VU la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

VU le décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique ;

VU la circulaire académique relative au recrutement par la voie contractuelle des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) pour la rentrée scolaire 2025/2026 ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Une commission chargée de la sélection des dossiers et de l'audition des candidats BOE est créé dans le cadre du recrutement par la voie contractuelle ;

Article 2 : Sont nommés membres de la commission de recrutement :

Monsieur Attoumani BINA, président, secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines

Madame Daniele MAZAMET, cheffe de la division des personnels d'administration et d'encadrement

Madame Christelle CHARRIER, IA IPR Etablissement-vie scolaire

Monsieur Jean-Philippe CISERANE, conseiller de prévention

Madame Yassimina MOUSSA BE, Cheffe de la division des affaires médicales accidents et des retraites,
Correspondante handicap

Suppléants :

Monsieur Jean-René BONNEAU, Adjoint DRH, représentant du directeur des ressources humaines

Madame Valérie ANDRIEU, Cheffe de la division des personnels contractuels Enseignants

Article 3 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

